



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 décembre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Par sa résolution [2364 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2018 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à cette résolution, en particulier sur l'état d'avancement de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (voir [S/2015/364](#) et [S/2015/364/Add.1](#)) et l'action menée par la Mission pour l'appuyer.

II. Faits politiques importants

2. L'agitation sociale, les protestations contre la réforme constitutionnelle et les affrontements entre les groupes armés signataires qui ont marqué la période précédente ont pris fin. La nomination d'un observateur indépendant, la signature du document des engagements prévoyant la cessation des hostilités entre les groupes armés et la reprise des discussions entre les parties maliennes sont des progrès encourageants. Toutefois, la mise en œuvre des principales dispositions politiques de l'Accord et de celles relatives à la sécurité a continué d'accuser des retards substantiels. La décision du Gouvernement de reporter les élections, initialement prévues en décembre 2017, à avril 2018, peut donner le recul nécessaire pour poursuivre le dialogue et promouvoir une plus grande ouverture du processus de paix, et ainsi créer un environnement plus favorable à la tenue des élections. En revanche, la détérioration des conditions de sécurité exacerbe un climat politique déjà tendu et continue de coûter la vie à des civils, à des agents en tenue maliens et à des soldats de la paix de la MINUSMA, empêchant d'étendre l'autorité de l'État dans le nord et le centre du pays.

3. Un an après l'élaboration en commun par le Gouvernement malien et la MINUSMA de critères de suivi de la mise en œuvre de l'Accord, quelques progrès ont été accomplis en ce qui concerne les questions politiques et institutionnelles, les questions de défense et de sécurité, la justice et les mesures de développement économique, ainsi que la fourniture de services de base. Les progrès importants sont notamment la création de la Commission vérité, justice et réconciliation, l'organisation de la conférence nationale d'entente, la mise en place des autorités intérimaires dans toutes les régions du nord et le lancement de patrouilles mixtes à Gao. L'exercice a également contribué à l'instauration d'un dialogue systématique et constructif entre le Gouvernement et la Mission, en particulier dans le domaine



des droits de l'homme. Toutefois, les progrès en ce qui concerne l'application des critères ont été limités au cours de la période considérée.

A. Mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali après la période de transition

4. Après la reprise de violents affrontements entre les groupes armés au cours de la période précédente, les mouvements signataires ont signé le 20 septembre un document d'engagements dans lequel ils se sont mis d'accord sur : a) une cessation définitive des hostilités ; b) la reprise des discussions pour finir d'établir ensemble les jalons pour la mise en œuvre intégrale de l'Accord ; et c) les mesures de confiance pour les opérations de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration. Puis il y a eu des pourparlers de réconciliation entre les mouvements signataires à Anéfis, du 5 au 11 octobre, avec l'appui financier et logistique du Gouvernement et de la communauté internationale. Les mouvements signataires ont discuté, entre autres choses, d'un règlement politique des conflits intercommunautaires en cours, de la libération des détenus et de l'identification des personnes disparues ; des causes profondes et des conséquences du conflit. Ils ont également convenu que les juges traditionnels (*qadi*), plutôt que le système de justice formel, jugeraient les crimes commis par les groupes signataires depuis 2017. Mon Représentant spécial, en coopération avec le Gouvernement malien et l'Algérie, a intensifié ses activités de bons offices auprès des dirigeants des mouvements afin de faciliter le dialogue et de les aider à surmonter les obstacles. Il a également souligné le rôle fondamental de la Commission internationale d'enquête dans le règlement des questions liées à la justice. Le 11 octobre, les mouvements ont élaboré une feuille de route pour la mise en œuvre des engagements. En outre, ils ont établi des comités de réconciliation qui doivent se rendre dans les régions septentrionales pour diffuser le contenu de l'accord conclu à Anéfis.

5. Le 21 octobre, le Comité de suivi de l'Accord s'est entretenu avec une délégation du Conseil de sécurité en visite au Mali. Dans sa déclaration au Conseil, le Ministre de la défense et des anciens combattants a indiqué que la mise en œuvre de l'Accord était sur la bonne voie. Les mouvements signataires, de leur côté, ont déclaré que le Gouvernement prenait des mesures unilatérales, notamment la promulgation, le 2 octobre, de la législation relative aux collectivités territoriales, sans consultation suffisante des groupes armés signataires. Le Président du Conseil s'est félicité que les mouvements aient cessé les hostilités, mais s'est déclaré profondément préoccupé par le retard pris dans la mise en œuvre de dispositions essentielles de l'Accord. Il a averti que les progrès accomplis jusqu'alors n'étaient pas encore irréversibles et a exhorté les parties maliennes à accélérer la mise en œuvre de l'Accord. Le Conseil a réaffirmé son appui au Comité de suivi et demandé que l'appropriation nationale du processus de paix soit renforcée.

6. Le Comité de suivi de l'accord s'est réuni en session ordinaire le 24 octobre, session pendant laquelle il a été annoncé que le Centre Carter avait accepté le rôle d'observateur indépendant. Le Gouvernement, quant à lui, a indiqué que les parties maliennes se rencontreraient sous les auspices du Premier Ministre pour avancer sur les priorités relayées par le Conseil de sécurité. Il a également affirmé sa volonté de répondre aux préoccupations exprimées par les mouvements, notamment sur les lois de décentralisation et de gouvernance locale, les prochaines élections et la révision de la Constitution.

7. À sa réunion du 5 décembre, le Comité de suivi de l'Accord a décidé que désormais l'Algérie et la MINUSMA participeraient à toutes les discussions des

parties maliennes en qualité d'observateurs et, si nécessaire, arbitraient les différends et fourniraient un appui technique.

8. Les équipes mixtes de suivi et de vérification ont effectué des missions de coordination avec des observateurs militaires dans la Région de Kidal, dans des zones où des violations du cessez-le-feu avaient été signalées au cours de la période précédente. Toutefois, il n'a pas été aisé de recueillir des preuves concluantes, les incidents ayant eu lieu dans des zones reculées. Aucune violation grave du cessez-le-feu n'a été signalée au cours de la période considérée.

Mesures politiques et institutionnelles

9. Les 14 et 19 septembre, respectivement, l'Assemblée nationale a approuvé le code des collectivités territoriales et la loi relative à la libre administration des collectivités territoriales, qui fixent le cadre pour le processus de réforme de l'État et de la décentralisation. Le code a été promulgué le 2 octobre par le Président Ibrahim Boubacar Keita. Le 15 octobre, la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA) a publié un communiqué dans lequel elle a déploré le fait que certaines dispositions des mesures politiques et institutionnelles prévues dans l'Accord n'aient pas été intégrées au code, ce qui limitait donc la décentralisation.

10. Le 5 octobre, le Conseil des ministres a convoqué le collège électoral pour le 17 décembre en vue des élections municipales et régionales et des élections de district. Le 23 octobre, les dirigeants de l'opposition se sont demandé si les prochaines élections pourraient avoir lieu compte tenu des mauvaises conditions de sécurité qui prévalaient dans le nord et le centre du pays, et ils ont critiqué le manque de consultations entre le Gouvernement et les autres parties prenantes nationales. Nonobstant ces réserves, les 1^{er} et 2 novembre, les partis d'opposition ont enregistré leurs candidats aux élections. Les 28 et 30 octobre, les groupes armés signataires ont menacé de boycotter les élections de décembre 2017 si des dispositions essentielles de l'Accord de paix n'étaient pas d'abord mises en œuvre et la loi sur la décentralisation réexaminée.

11. Mon Représentant spécial a largement fait usage de ses bons offices et a tenu plusieurs réunions avec de hauts responsables gouvernementaux, les mouvements armés signataires et les partis politiques de la majorité et de l'opposition, les incitant à la modération et les invitant à mener un dialogue constructif pour appuyer le processus électoral. Après d'intenses consultations avec les principales parties prenantes, le 26 novembre, le Conseil des ministres a annoncé que les élections prévues pour décembre seraient reportées à avril 2018 afin de donner le recul nécessaire pour régler les problèmes.

12. Dans l'intervalle, la MINUSMA a fourni une assistance technique et logistique, ainsi que des services consultatifs et d'appui à la sécurité pour préparer les élections, assurant notamment le déploiement de matériel et de personnel pour les districts électoraux dans les régions septentrionales et la Région de Mopti, ainsi que pour les organes de gestion des élections, y compris par l'introduction de nouveaux outils électoraux afin de renforcer la crédibilité et la transparence du processus électoral et des mécanismes d'alerte rapide sur les violences liées aux élections.

13. En raison de l'insécurité, le nombre de fonctionnaires redéployés dans les régions du nord et du centre a diminué de 6 % au cours de la période considérée. Au 15 décembre, seulement 28 % des agents de l'État étaient à leur poste dans les régions septentrionales et dans la Région de Mopti, cette dernière étant la plus touchée par la baisse. Les gouverneurs de toutes les régions septentrionales, sauf Taoudénni, ont été déployés dans leurs régions respectives.

14. Dans ce contexte d'insécurité, aucun progrès n'a été enregistré en ce qui concerne le redéploiement du personnel judiciaire dans le nord et le centre du Mali, et le pourcentage d'agents déployés dans ces régions est resté le même que pendant la période précédente. Les juges de Goundam et de Gourma-Rharous, dans la Région de Tombouctou, qui avaient quitté la région au cours de la période précédente en raison de l'insécurité, ne sont toujours pas retournés à leurs postes, ce qui entrave l'accès à la justice.

15. Après la passation des pouvoirs du conseil régional à l'autorité intérimaire à Kidal le 6 novembre, les 13 membres de l'autorité intérimaire de Kidal ont participé à leur première session ordinaire, tenue du 25 au 28 novembre. Par conséquent, on peut considérer que toutes les autorités intérimaires sont désormais opérationnelles. Au cours de la période considérée, elles ont contribué à la réouverture de l'école secondaire de Kidal et à la remise en état des centres de santé et des écoles, ainsi qu'au forage de puits dans les Régions de Tombouctou, Ménaka, Gao et Taoudéni. Toutefois, en dépit des subventions accordées par le Gouvernement, la réhabilitation des infrastructures et du matériel, et la persistance des déficits de financement demeurent un défi et continuent de compromettre leur efficacité.

Mesures de défense et de sécurité

16. Depuis fin septembre, les parties signataires, par l'intermédiaire de la Commission d'intégration et du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, ont tenu des séances de travail sur la définition des critères et des quotas pour l'intégration des ex-combattants dans les forces armées et les forces de sécurité. Les parties signataires se sont mises d'accord sur la plupart des conditions requises pour l'intégration et les quotas pour les forces paramilitaires, mais ne sont pas parvenues à s'entendre sur le nombre d'ex-combattants qui doivent être intégrés dans les forces armées. Le Gouvernement a proposé un processus progressif qui commencerait par l'intégration de 4 900 ex-combattants, tandis que les groupes signataires ont insisté sur l'intégration de 10 000 à 14 000 ex-combattants. L'absence de consensus sur les quotas d'intégration pour les forces armées continue de retarder le lancement des opérations de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, outre la réforme du secteur de la sécurité. Le Conseil national de la réforme du secteur de la sécurité a élaboré une feuille de route pour la mise au point de la version définitive de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale.

17. Le 2 novembre, la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a réaffirmé que les projets de réinsertion socioéconomique ne pourraient commencer qu'après que les combattants des mouvements signataires auraient rejoint les opérations de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration. Les mouvements signataires n'ont pas encore présenté la liste de leurs combattants qui participeront au processus et attendent des éclaircissements sur les quotas et les critères d'intégration. Les travaux visant à améliorer les dispositifs de sécurité des huit sites de cantonnement se poursuivent dans l'intervalle.

18. La MINUSMA a continué d'améliorer les camps du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et à Tombouctou, et le 12 décembre, conformément à la décision de la Commission technique de sécurité datée du même jour, les deux camps étaient prêts à recevoir un premier contingent de participants. Toutefois, la mise en place des mécanismes de Kidal et de Tombouctou est toujours en cours, les parties signataires poursuivant les discussions sur les opérations de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration. En outre, les parties signataires n'ont pas encore transmis la liste de leurs participants. Au cours de la période

considérée, le fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali a appuyé la mise en place des mécanismes à Kidal et à Tombouctou grâce à des projets d'une valeur de 2 millions de dollars. Toutefois, ces mécanismes ne sont toujours pas pleinement opérationnels, en raison de désaccords entre les groupes armés signataires sur les modalités pour ce faire.

19. Pour améliorer l'efficacité du Mécanisme opérationnel de coordination de Gao, la Commission technique de sécurité est convenue que les groupes armés fourniraient temporairement des armes lourdes à leurs éléments. Cette recommandation n'a pas encore été appliquée. Les mesures disciplinaires introduites au cours de la période précédente continuent d'être activement appliquées. Par exemple, il a été signalé que plusieurs membres du Mécanisme de Gao ont été démis de leurs fonctions pour manquement.

20. Afin d'améliorer la surveillance du cessez-le-feu, la Commission technique de sécurité est convenue d'autres mesures de contrôle pour les groupes armés, notamment l'utilisation de drapeaux et badges d'identification distinctifs des véhicules, l'établissement d'une liste de personnes autorisées à approuver les ordres de mission et l'obligation pour la MINUSMA d'approuver tout mouvement de plus de cinq véhicules ou armes lourdes. Ces mesures ont pris effet le 23 octobre. Si les mouvements signataires enfreignent les nouvelles mesures, la MINUSMA et les forces partenaires peuvent arrêter le personnel du convoi et confisquer les véhicules ou les armements.

21. Le 16 novembre, le Cabinet du Premier Ministre a approuvé la version finale du projet de stratégie nationale visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et le terrorisme au Mali. Élaborée sur une période d'un an, cette stratégie intègre les principaux piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans le cadre d'une approche globale.

B. Appui aux forces de défense et de sécurité maliennes

22. Le mémorandum d'accord entre la MINUSMA et le Gouvernement sur l'appui de la Mission aux forces armées maliennes a été signé le 8 novembre. Il établit les procédures en ce qui concerne la coopération et l'appui dans la conduite d'opérations coordonnées, la logistique et l'appui opérationnel, l'échange d'informations et de renseignements, l'évacuation sanitaire, la neutralisation des explosifs et munitions, le transport, la planification et la formation. La conclusion de l'accord a conduit à un renforcement de la coopération sur le terrain, y compris une couverture aérienne coordonnée des convois, l'évacuation médicale et la protection des postes de contrôle et des bases par la force. La MINUSMA a également commencé à examiner, en concertation avec le Ministère de la sécurité et de la protection civile, le mémorandum d'accord sur l'appui de la Mission aux forces de sécurité maliennes, notamment la police, la gendarmerie, la garde nationale et la protection civile.

23. Depuis la mi-septembre, la MINUSMA a formé 92 membres des forces de défense et de sécurité maliennes à la réduction des risques liés aux explosifs. Ces cours permettent aux forces maliennes d'acquérir les compétences nécessaires pour planifier et exécuter les opérations de recherche et de détection des engins explosifs improvisés et d'établir une capacité durable de neutralisation des explosifs et munitions.

24. En coopération avec d'autres partenaires internationaux, la MINUSMA a continué d'aider les forces de sécurité maliennes, y compris le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, à

lutter contre la grande criminalité organisée et le terrorisme, grâce à la co-implantation et à des activités de formation, ainsi qu'à une assistance technique en matière de gestion des enquêtes criminelles et de criminalistique. Durant la période considérée, 201 agents de défense et de sécurité maliens, dont 34 femmes, ont été formés à Gao, Mopti et Bamako à la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée et à l'appui au plan intégré du Gouvernement pour la sécurisation du centre du pays.

25. Durant la période considérée, la MINUSMA et ses partenaires ont fourni à 1 489 membres des forces de sécurité maliennes, dont 144 femmes, venus du district de Bamako et des Régions de Gao, Mopti, Tombouctou et Ménaka, une formation sur différents modules de maintien de l'ordre. Au total 58 d'entre eux ont reçu une formation à la police de proximité, suite à quoi, le 4 octobre, la police malienne a lancé le processus de police de proximité.

26. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a continué de mettre en œuvre pour le Mali son cadre d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste et, en étroite collaboration avec le Groupe de cinq pays du Sahel, élabore un cadre régional de lutte contre le terrorisme. Cette initiative permettra d'appuyer les efforts que mènent les États Membres pour prévenir l'extrémisme violent, améliorera la gestion de la sécurité aux frontières et renforcera l'état de droit, la justice et le rôle des femmes dans la réforme du secteur de la sécurité.

C. Évolution de la situation régionale

27. Le quartier général de la force du Groupe de cinq pays du Sahel à Sevaré a atteint sa capacité opérationnelle initiale le 17 octobre. La première opération de la force conjointe du Groupe, dénommée « Hawbi », a été effectuée dans la zone de la triple frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger du 27 octobre au 11 novembre.

28. La MINUSMA a établi à Sevaré un poste de commandement avancé du quartier général de la force de 20 personnes, qui sert notamment de structure de liaison pour coordonner les actions entre les unités de la force de la MINUSMA, la force du Groupe de cinq pays du Sahel, l'opération Barkhane et la mission de formation de l'Union européenne au Mali. Toutes les forces internationales et maliennes se réunissent tous les trois mois pour fixer des objectifs stratégiques communs et des mesures de coordination.

29. L'insécurité qui sévit au Mali continue d'avoir d'importantes répercussions au niveau sous-régional. Les attaques asymétriques contre les forces de sécurité locales menées par des groupes terroristes, notamment le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, l'État islamique du Grand Sahara et Ansar al-Islam, dans la zone de la triple frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger se sont intensifiées. La Province du Soum au Burkina Faso et la Région de Tillabéri au Niger ont été particulièrement touchées.

30. À l'initiative de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, une conférence régionale sur la situation en matière de sécurité dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest s'est tenue à Bamako du 12 au 14 octobre. Les participants à cette conférence ont adopté la Déclaration de Bamako, dans laquelle ils appellent à renforcer le partage d'information et la coopération opérationnelle entre les forces internationales opérant dans la région, ainsi que la participation de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de déradicalisation, de réinsertion et de réintégration.

31. Le processus de paix malien demeure partie intégrante de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui a également été réaffirmée à la réunion du comité directeur de la stratégie tenue le 27 octobre à Dakar.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

32. Pendant la période considérée, les conditions de sécurité se sont dégradées et les attaques contre la MINUSMA et les forces de défense et de sécurité maliennes ont augmenté en nombre et en intensité. Il ressort des conclusions de la Mission et de l'augmentation du nombre de victimes d'attaques terroristes que les groupes terroristes, en particulier le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, semblent avoir renforcé leurs capacités opérationnelles et élargi leur zone d'opérations. Les attaques ciblées contre des civils se sont poursuivies dans la région centrale. Les attaques entre groupes armés signataires ont cessé depuis l'accord de cessation des hostilités signé le 20 septembre par la CMA et la Plateforme. Le 20 octobre, l'Assemblée nationale a prorogé l'état d'urgence pour encore un an.

A. Attaques asymétriques et autres

33. Les conditions de sécurité restent extrêmement préoccupantes dans le nord et dans le centre du Mali, en particulier dans les Régions de Mopti et de Ségou, où il y a eu davantage d'actes terroristes ou liés au terrorisme que dans l'ensemble des cinq régions du nord du Mali. Des attaques de convois et de postes de sécurité à l'arme légère et des attaques à l'engin explosif improvisé sont survenues dans le centre et le nord du Mali. Le 15 octobre, des éléments terroristes ont bombardé une position des forces de défense et de sécurité maliennes à Kouakourou, dans la Région de Mopti, avec des engins explosifs utilisés jusqu'alors seulement dans le nord du Mali. Mopti et Ségou ont été particulièrement touchées par l'intimidation et le prosélytisme agressif des éléments terroristes envers les civils. Dans les Régions de Gao et Ménaka, des groupes terroristes ont mené des attaques meurtrières à l'arme légère et à l'engin explosif improvisé contre la MINUSMA et les forces de défense et de sécurité maliennes sur l'axe Ménaka-Ansongo. Certaines de ces attaques ont été revendiquées par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, et d'autres sont peut-être le fait de l'État islamique du Grand Sahara. La MINUSMA a reçu des informations selon lesquelles les deux groupes agissaient en parallèle et probablement en collaboration.

34. Les attaques contre les hauts représentants de l'État et les institutions du centre du Mali ont également augmenté. Le Président du tribunal de Niono, dans la Région de Mopti, a été enlevé le 16 novembre, moins d'un mois après l'embuscade mortelle contre le convoi du Président de la Haute Cour du Mali, le 31 octobre, dans la Région de Mopti. La MINUSMA étudie avec le Gouvernement des stratégies de renforcement de la sécurité des tribunaux.

35. Au cours de la période considérée, les groupes terroristes ont mené 71 attaques (37 contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, 31 contre la MINUSMA, dont 4 contre ses sous-traitants, 2 contre un groupe armé signataire et 1 contre l'Opération Barkhane), contre 53 durant la période précédente. Les attaques ont été les plus nombreuses dans les Régions de Mopti (20), Gao (17) et Kidal (14) ; il y en a eu 8 à Ségou, 5 dans la Région de Ménaka, 5 dans celle de Tombouctou et 2 à Koulikoro. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, en particulier, a été très actif dans les Régions de Gao, Kidal et Ménaka, revendiquant la plupart des attaques asymétriques survenues durant la période considérée. Le nombre de victimes a également augmenté : 11 soldats de la paix ont été tués et 44 blessés ; 4

sous-traitants de la MINUSMA ont également été tués et 4 autres blessés, alors que durant la période précédente, 3 soldats de la paix avaient été tués et 22 blessés.

36. Les forces maliennes ont été davantage prises pour cible et le nombre de victimes a augmenté : 23 soldats ont été tués et 8 blessés, contre 17 tués et 34 blessés durant la période précédente. Les attaques contre les forces de défense et de sécurité maliennes ont été les plus nombreuses dans les Régions de Mopti (15), Gao (8), Ségou (7), puis Tombouctou (4), Koulikoro (2) et Ménaka (1). Deux membres des groupes armés signataires ont également été tués dans des attentats terroristes.

B. Protection des civils

37. Depuis août, la MINUSMA observe une diminution constante du banditisme armé dans la Région de Tombouctou, avec moins de 15 cas par mois en moyenne d'août à novembre, contre 20 cas par mois de janvier à juillet 2017. L'amélioration s'explique par les patrouilles de la MINUSMA, l'action accrue des forces de défense et de sécurité maliennes, l'implication croissante des groupes armés signataires et la mobilisation de la société civile. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a signalé le rapatriement volontaire de 623 anciens réfugiés maliens de Mauritanie et du Burkina Faso vers la Région de Tombouctou en octobre et novembre. Ce chiffre provisoire constitue une augmentation par rapport à la période allant de juin à septembre. Ces retours peuvent être dus à divers facteurs mais selon la MINUSMA, ils pourraient en partie s'expliquer par l'idée que les conditions de sécurité s'améliorent dans la région.

38. La Mission demeure préoccupée par la détérioration des conditions de protection dans la Région de Mopti, où l'insécurité entrave l'action des autorités et de la Mission, et où la force d'intervention rapide n'a pas encore sa pleine capacité opérationnelle. Les groupes extrémistes violents et les groupes armés radicaux prennent le contrôle de zones de plus en plus étendues, imposant un dogme religieux extrémiste, menaçant les civils de violence s'ils coopèrent avec les autorités maliennes et répondant dans certains cas à la résistance par de violentes représailles. Leurs attaques répétées contre les autorités civiles maliennes montrent également leur intention de saper l'autorité de l'État. À la fin de septembre et en octobre, des cas d'intimidation par des éléments armés radicaux ont également été signalés dans plusieurs localités du district de Niafunké, dans la Région de Tombouctou (à proximité de la Région de Mopti), notamment des menaces contre des enseignants, qui ont provoqué la fermeture d'écoles dans trois communes au moins.

39. Le Gouvernement poursuit le redéploiement des forces de défense et de sécurité maliennes dans le cadre du plan de sécurité intégré pour les régions du centre. Au début de novembre, le Premier Ministre a annoncé le redéploiement imminent des autorités de l'État dans les districts de Ténenkou et Youwarou. Dans le cadre de l'action qu'elle mène pour appuyer le plan de sécurité intégré, la MINUSMA a lancé deux projets au moyen du fonds d'affectation spéciale pour appuyer le redéploiement des forces de sécurité maliennes à Kouakourou et Dialloubé, dans la Région de Mopti. La Police des Nations Unies a patrouillé dans pas moins de 19 marchés régionaux en octobre et novembre. Au cours de la période considérée, la Mission a exécuté 40 projets de réduction de la violence communautaire dans les cinq régions du nord et à Mopti, lesquels qui ont bénéficié à des jeunes à risque.

40. Le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué une nouvelle contribution de 8 millions de dollars pour faire face à la détérioration des conditions de sécurité

dans les Régions de Mopti et Ségou au moyen de quatre projets conjoints sur l'autonomisation des jeunes et des femmes aux fins de la réconciliation et de la prévention des conflits.

Lutte antimines, armement et armes légères

41. La MINUSMA a formé 61 membres de son personnel au stockage et aux inspections d'armes et de munitions dans des conditions de sécurité physique et matérielle, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour freiner la prolifération des armes légères et de petit calibre. Le Service de la lutte antimines a sensibilisé aux risques liés aux explosifs 4 529 personnes, dont 1 156 femmes et 2 432 enfants de populations vulnérables des zones touchées par le conflit.

42. La formation et l'encadrement des troupes de la MINUSMA contribuent à atténuer la menace que constituent les engins explosifs improvisés visant ses convois. La proportion de victimes par incident survenu le long des routes a ainsi divisée par deux depuis 2014, grâce en partie à une formation spécialisée et à des équipements ad hoc.

IV. Situation des droits de l'homme

43. La situation des droits de l'homme demeure très préoccupante. Dans les Régions de Mopti et Ségou, l'expansion des groupes extrémistes violents continue de menacer les libertés fondamentales de circulation, de religion et de conscience. Les opérations antiterroristes menées par les forces de défense et de sécurité maliennes ont conduit à des violations des droits de l'homme, notamment des disparitions forcées et des détentions arbitraires.

44. La MINUSMA a recensé 170 cas de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, qui ont fait au moins 326 victimes, contre 112 cas et 348 victimes au cours de la période précédente, dont 1 disparition forcée, 5 cas de mauvais traitements et 28 cas de détentions illégales. Les forces maliennes sont impliquées dans 33 violations.

45. Lors d'un raid effectué le 1^{er} octobre à Kidal, le personnel de l'Opération Barkhane a arrêté sept personnes, dont deux au moins ont été détenues arbitrairement. Les personnes détenues ont ensuite été relâchées.

46. Les autorités maliennes ont arrêté 141 personnes en lien avec le conflit, dont 123 à la suite d'accusations liées au terrorisme, et dont 4 garçons et 2 femmes. Au 11 décembre, 64 avaient été libérées. Au cours de la période considérée, 1 personne a été victime de disparition forcée, 25 personnes, dont 6 garçons, détenues à la suite d'accusations liées au terrorisme, demeuraient en détention dans des établissements de l'État, et 15 personnes étaient détenues par la gendarmerie sans mandat d'arrêt.

47. Au cours de la période considérée, la Région de Kidal a connu une diminution des atteintes aux droits de l'homme à la suite de la signature des engagements par la CMA et la Plateforme. La CMA a libéré 23 individus capturés lors des affrontements de juillet 2017 avec la Plateforme, mais détient encore 6 personnes et la Plateforme 1.

48. La MINUSMA a continué d'œuvrer avec le Gouvernement à combattre l'impunité et à promouvoir la réconciliation. En novembre, elle a signalé 107 violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits au Ministère de la justice pour examen et suite à donner. Elle a continué d'appuyer l'entrée en activité de la Commission vérité, justice et réconciliation mais les progrès sont restés lents.

Au 10 décembre, 1 598 personnes de plus avaient déposé devant la Commission, portant leur total à 7 737.

49. Dans le cadre de son mandat de renforcement des capacités, la MINUSMA a formé au droit humanitaire et au droit des droits de l'homme 1 729 membres des forces armées maliennes, dont 135 femmes, à Bamako et dans les régions.

50. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a continué de sensibiliser les groupes signataires aux efforts à faire pour lutter contre les violences sexistes et aux violences sexuelles liées aux conflits et de leur fournir une assistance technique pour lutter contre celles-ci. Le 24 novembre, elle a lancé les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste.

51. L'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les graves violations commises contre des enfants a continué de recueillir des informations sur plusieurs de ces violations. En novembre, un enfant a été tué et un autre blessé lorsqu'un véhicule de transport civil a heurté un engin explosif près d'Ansongo. Au cours de la période considérée, 6 garçons de 14 à 17 ans ont été séparés de groupes armés, 2 d'entre eux retrouvant leur famille, ce qui porte à 21 le nombre d'enfants séparés de groupes armés depuis août. Une action de sensibilisation continue de viser la libération de quatre autres enfants de 16 à 17 ans, qui étaient précédemment associés à des groupes armés et sont encore dans des centres de détention gérés par le Gouvernement depuis avril 2015.

52. Le 12 décembre, la CMA a désigné pour les Régions de Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal des personnes de contact chargées de la mise en œuvre du plan d'action sur les violations graves commises contre des enfants, notamment leur recrutement, leur utilisation et la violence sexuelle, signé le 5 mars avec l'Organisation des Nations Unies.

V. Situation humanitaire

53. Le financement de l'aide humanitaire reste insuffisant pour répondre aux besoins actuels et fournir une assistance vitale aux 1,36 million de personnes visées par le Plan d'aide humanitaire de 2017. Au 11 décembre, 43 % seulement des 305 millions de dollars nécessaires avaient été reçus.

54. La détérioration des conditions de sécurité, la faible autorité de l'État et l'absence de progrès en matière de développement durable dans le centre et le nord du Mali ont continué de peser sur la situation humanitaire déjà désastreuse.

55. Au cours de la période considérée, les acteurs humanitaires ont été victimes de 29 incidents de sécurité, dont des enlèvements, des cambriolages de locaux et des vols de véhicules. Le 27 novembre, sept organisations non gouvernementales internationales opérant à Ménaka ont annoncé dans un communiqué conjoint qu'elles suspendaient leurs activités en raison de problèmes de sécurité.

56. Au 9 novembre, le Gouvernement avait enregistré 40 600 déplacés, 17 400 réfugiés, 490 demandeurs d'asile et 577 438 retours de déplacés et de réfugiés. Le nombre de réfugiés au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger a diminué, passant de 140 900 à 133 300.

57. Le taux national de malnutrition aiguë en 2017 était estimé à 10,7 %, dépassant encore le seuil d'urgence fixé à 10 % par l'Organisation mondiale de la Santé. Au cours de la période considérée, l'insécurité alimentaire s'est aggravée dans les Régions de Tombouctou, Mopti et Kidal. Le Programme alimentaire mondial a fourni des vivres à 260 000 des 601 000 personnes en situation d'insécurité alimentaire grave et aidé 45 000 nouveaux déplacés. La situation

continuera probablement de se détériorer en 2018 : on prévoit que 4,1 des 18,9 millions de Maliens seront touchés par l'insécurité alimentaire pendant la soudure de 2018, de juin à fin août, et 800 000 en situation d'insécurité alimentaire grave, soit 300 000 de plus qu'en 2017.

58. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ses partenaires ont fourni des traitements vitaux à plus de 10 000 enfants souffrant de malnutrition aiguë sévère en septembre et octobre 2017 et plus de 89 900 enfants ont été admis pour traitement en 2017.

59. En octobre 2017, au début de la nouvelle année scolaire, 582 écoles étaient fermées, contre 500 en juin 2017, pour cause d'insécurité, notamment de menaces directes et d'attaques d'extrémistes violents.

VI. Développement socioéconomique et sauvegarde du patrimoine culturel

60. En dépit de la persistance de conditions de sécurité fragiles, le Mali a connu une croissance stable de 5 % du produit intérieur brut en 2017, qui devrait se poursuivre en 2018. Toutefois, le Gouvernement a dû faire face à des pressions budgétaires en raison de la détérioration des conditions de sécurité dans le nord et le centre du pays, qui ont entraîné une augmentation imprévue des dépenses militaires au détriment des programmes sociaux. Depuis la tenue de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali en octobre 2015, le Gouvernement a déboursé plus de 1,1 milliard de dollars dans les régions du nord par l'intermédiaire du plan d'urgence et de reconstruction pour la mise en œuvre de l'Accord.

61. Le Gouvernement, aidé par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, a mis la dernière main à sa feuille de route en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, articulée en quatre volets : a) transformation structurelle de l'économie ; b) réduction des inégalités et élimination de la pauvreté ; c) renforcement de la résilience et de la viabilité environnementale ; et d) renforcement de la gouvernance et de la sécurité. Il est nécessaire de traiter les causes profondes du conflit en faisant des investissements dans ces domaines pour établir une fondation à la paix et la sécurité.

62. Au cours de la période considérée, la Mission a approuvé 18 projets à effet rapide d'une valeur totale de 694 337 dollars. Ces projets visaient à améliorer l'accès à l'eau potable et aux soins de santé, créer des débouchés économiques, favoriser la cohésion sociale et appuyer les autorités régionales et locales dans les Régions de Gao, Mopti et Tombouctou.

63. En ce qui concerne la préservation du patrimoine, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la MINUSMA ont poursuivi leur action en faveur de la protection du patrimoine culturel et des efforts faits pour lutter contre le trafic de biens culturels par des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités du personnel civil et militaire.

VII. Esquisse du plan stratégique à l'échelle de la Mission

64. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, la MINUSMA a pris les mesures nécessaires pour faire appliquer les dispositions de l'Accord concernant la politique, l'institutionnel, la défense et la sécurité, appuyant notamment l'extension de l'autorité de l'État, la tenue d'élections et la mise en place d'arrangements

provisaires en matière de politique et de sécurité, ainsi que les processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de cantonnement.

65. Conformément à la résolution 2364 (2017), la MINUSMA a élaboré un plan stratégique aux fins de l'exécution échelonnée de son mandat, ainsi qu'un plan de transition et de retrait éventuels. Ce plan, élaboré conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies, continuera d'évoluer au cours des discussions avec les partenaires au cours des mois à venir.

66. Le plan de transition s'inspire largement des objectifs de référence convenus avec le Gouvernement malien et des domaines prioritaires du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement 2015-2019, auquel contribue la MINUSMA. Il sera affiné en attendant l'achèvement de l'examen stratégique de la MINUSMA en mars 2018, qui donnera des indications complémentaires sur l'orientation future de la Mission, avant le renouvellement de son mandat en juin 2018.

VIII. Capacités de la Mission

Personnel militaire

67. L'effectif de la Mission, fixé à 13 289 membres, comprenait 40 observateurs militaires, 486 officiers d'état-major et 12 763 soldats. Au 11 décembre, 11 617 militaires, soit 87 % de l'effectif autorisé, avaient été déployés. Les femmes représentaient 2,13 % du personnel militaire.

68. La mise en œuvre des recommandations de l'examen technique effectué en juillet 2017 a été lancée au cours de la période considérée. Il s'agit notamment de l'examen des mesures de défense et de protection de la force, du déploiement d'un poste de commandement avancé au quartier général de la force à Mopti, et de la consolidation des camps du secteur Ouest pour réduire les besoins relatifs à la protection des camps et accroître les opérations des unités de manœuvre. La fermeture du camp Élevage, dans la Région de Gao, est prévue pour le 31 décembre 2017. Malgré l'intensification des efforts déployés par le Secrétariat, on n'a pas pu produire une unité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance pour Kidal. En conséquence, les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance basés à Gao assumeront ces fonctions supplémentaires pour le secteur Nord.

69. Le manque de véhicules blindés de transport de troupes, notamment de véhicules protégés contre les mines est demeuré un obstacle majeur aux opérations de la Mission. De juillet à décembre 2017, la MINUSMA a perdu 12 véhicules blindés de transport de troupes, soit en moyenne environ deux par mois. Elle continue d'avoir besoin d'une compagnie de neutralisation des explosifs et munitions, d'une unité aérienne de transport tactique, d'une compagnie de forces spéciales et d'une unité d'hélicoptères de transport moyen, pour lesquels l'ONU a reçu des annonces de contributions et a entamé le processus de déploiement. Un système d'alerte et de défense au sol a été déployé à Gao en novembre 2017. La première des quatre compagnies spécialisées en convois de combat a été déployée à Gao en octobre 2017 et devrait devenir opérationnelle d'ici à la mi-décembre. Une deuxième compagnie sera déployée au début de 2018. Une unité d'hélicoptères de transport moyen armés pour le secteur Nord demeure une lacune critique. La MINUSMA mène une opération de validation du matériel appartenant aux contingents pour identifier les équipements non pertinents de manière à améliorer l'état des besoins par unité. Au cours de la Réunion de 2017 des ministres de la défense sur le maintien de la paix, qui s'est tenue à Vancouver (Canada) en novembre, une manifestation parallèle destinée à faciliter la constitution de la force

de la MINUSMA a été organisée et a donné lieu à plusieurs annonces de contributions. Avec le déploiement prévu des autres compagnies spécialisées en convois de combat et compte tenu des annonces de contributions qui ont été faites récemment, la Mission devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle en 2018.

Police

70. Le plafond de 1 920 membres du personnel de police se composait de 345 policiers hors unités constituées et de 1 575 membres d'unités de police constituées. Au 7 décembre, 1 746 agents de police, soit 90,9 % de l'effectif autorisé, avaient été déployés, 313 (90,7 % de cette catégorie) étant des policiers hors unités constituées, dont 17,1 % étaient des femmes, et 1 433 des membres d'unités constituées (91 % de cette catégorie), dont 4,7 % étaient des femmes. Une équipe d'intervention spécialisée de 35 éléments (inclus dans les 1 433 membres d'unités de police constituées) a été déployée le 27 septembre pour appuyer la Mission en cas de crise. La police de la MINUSMA continue d'avoir besoin de 11 véhicules blindés de transport de troupes pour les unités de police constituées et de 12 voitures blindées et d'équipements de protection contre les engins explosifs improvisés pour les policiers hors unités constituées. Elle a toujours besoin également d'agents spécialistes dans les domaines de la criminalistique, des enquêtes, de la police fluviale, de la réforme du secteur de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme, du trafic, de la grande criminalité organisée et de la gestion de projets.

Personnel civil

71. Au 11 septembre, 81 % du personnel civil de la MINUSMA avaient été déployés, dont 43 % étaient recrutés sur le plan international et 47 % sur le plan national, 10 % étant des Volontaires des Nations Unies. Les femmes occupaient 27 % des postes soumis à recrutement international, 19 % des postes soumis à recrutement national et 32 % des postes de Volontaire des Nations Unies.

72. Conformément aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, la Mission a déployé du personnel supplémentaire de Bamako dans des bureaux régionaux pour atteindre l'objectif de régionalisation et de décentralisation. Le déploiement de personnel dans les régions septentrionales a augmenté de 10 % en 2017 et d'ici la fin de l'exercice budgétaire en cours, 105 membres du personnel auront été déployés à Gao pour que le pôle logistique régional soit doté du personnel nécessaire. La Mission a également renforcé sa présence civile à Ménaka. Un certain nombre de membres du personnel ont été temporairement transférés de Tombouctou à d'autres lieux, notamment à Bamako, à la suite d'attaques contre des locaux de la MINUSMA dans cette région. En raison de l'amélioration des mesures de sécurité pour les camps, la Mission a entrepris de ramener progressivement le personnel de la Mission à Tombouctou.

Construction de camps et sécurisation des itinéraires d'approvisionnement

73. La voie d'approvisionnement Cotonou-Niamey-Gao pour desservir les camps situés dans l'est et le nord du Mali est désormais pleinement opérationnelle et le nouvel entrepôt centralisé de Gao a commencé de fonctionner. Associé à l'entrepôt des bases d'opérations avancées de Mopti, l'entrepôt permettra d'améliorer sensiblement la livraison des marchandises dans les régions.

74. Au deuxième trimestre de 2018, l'aéroport de Niamey au Niger sera une zone de regroupement pour la rotation de quelque 5 000 militaires et policiers pendant que se poursuivent les travaux de réfection de l'aérodrome de Gao.

Environnement

75. La MINUSMA a continué de s'employer à réduire son empreinte écologique, en mettant l'accent sur l'utilisation rationnelle de l'eau. À cette fin, elle utilise pour le jardinage les eaux usées qui sont recyclées dans des centres de traitement à Bamako, Tombouctou et Gao. Les travaux sont en cours pour relier les blocs sanitaires au réseau de recyclage de l'eau.

IX. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

76. La situation en matière de sécurité reste un défi de taille pour l'ensemble du personnel des Nations Unies participant à l'exécution des programmes. L'évaluation de l'importance des programmes pour le Mali, qui a été effectuée en 2018, a été adoptée par l'ONU au Mali le 5 décembre et sera utilisée en conjonction avec les évaluations de la gestion des risques de sécurité pour déterminer les mesures d'atténuation et les stratégies de substitution pour l'exécution des programmes, le cas échéant. La MINUSMA reste l'entité des Nations Unies la plus ciblée par des attaques asymétriques et les acteurs humanitaires sont de plus en plus touchés. Le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat a demandé que les programmes soient révisés pour faire en sorte que les activités mises en œuvre puissent être évaluées à l'aune des risques de sécurité qu'elles posent, conformément à la version révisée du dispositif d'évaluation de l'importance des programmes.

77. La Mission a continué de rechercher des solutions au problème de la sécurité technologique afin de renforcer la sécurité de ses camps. Les travaux de renforcement des périmètres visant à atténuer le risque d'intrusion par des éléments armés sont en cours. En outre, un système de parois latérales antisouffle a été conçu pour tous les bâtiments à l'intérieur des camps de la MINUSMA et sera installé au cours des mois à venir. L'installation de structures de protection au-dessus des dortoirs des camps dans les régions de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Tessalit et Tombouctou a été approuvée et le processus de passation des marchés a été lancé.

78. Les moyens médicaux de la MINUSMA ont été améliorés grâce au déploiement de deux équipes mobiles d'évacuation sanitaire par voie aérienne dans la région de Mopti et à la fourniture d'une formation sur les procédures opératoires standard pour les évacuations sanitaires primaires et secondaires. Dans les régions de Tombouctou et de Kidal, la Mission a déployé deux hélicoptères commerciaux spécialisés de recherche et de sauvetage pour l'évacuation sanitaire par voie aérienne avec des capacités de vision nocturne, ainsi que des équipes intégrées d'évacuation sanitaire par voie aérienne. En outre, chacun des hôpitaux de niveau II de la Mission était doté d'une équipe d'évacuation sanitaire par voie aérienne et du matériel correspondant, en tant que module distinct capable de fournir dans n'importe quelle configuration des services d'évacuation sanitaire avec les moyens aériens disponibles.

79. Pour combler les lacunes en matière de communication, la Mission a mis en œuvre une formation d'évacuation médicale commune visant à offrir une possibilité réaliste de formation au personnel militaire qui s'occupe des évacuations sanitaires et à renforcer l'efficacité de la communication entre le personnel médical et les équipages.

80. La MINUSMA a dispensé à 2 100 membres du personnel militaire de la Mission, tant avant le déploiement qu'une fois au Mali, une formation sur la recherche et la détection des engins explosifs improvisés et sur d'autres mesures d'atténuation des menaces. Elle a également organisé à l'intention des commandants

de convoi un cours spécifique sur la conduite de ces opérations dans un environnement de menace asymétrique. De même, dans le cadre des efforts en cours pour renforcer l'état de préparation des pays fournisseurs de contingents, elle a dispensé une formation de formateurs aux instructeurs cambodgiens et népalais de neutralisation des explosifs et munitions dans leurs pays respectifs pour renforcer les capacités et l'autonomie des contingents en vue de parvenir à la pleine disponibilité opérationnelle une fois déployés au Mali.

X. Conduite et discipline

81. Aucune nouvelle allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été signalée depuis la publication de mon dernier rapport. Les trois allégations reçues en janvier et en juin 2016 et en août 2017 doivent encore faire l'objet d'une enquête par les pays fournisseurs de contingents concernés. La MINUSMA a poursuivi ses activités de prévention, notamment de formation, d'information et de sensibilisation, visant à faire connaître au personnel et à la population locale les normes de conduite des Nations Unies, en particulier la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

XI. Observations

82. Je reste profondément préoccupé par l'évolution de la situation et les tendances négatives observées au Mali. Le processus de paix n'a guère donné de résultats tangibles. Plus de deux ans et demi après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, nombre de ses dispositions, outre des processus importants de réforme institutionnelle, n'ont été que partiellement appliqués. Ces derniers sont toutefois essentiels pour la consolidation d'un État-nation malien pacifique et résilient, dont nul n'est exclu, des progrès tangibles dans le processus de paix étant le seul moyen de parvenir à une stabilité durable au Mali et dans la région.

83. En conséquence, je me félicite que les parties signataires se soient de nouveau engagées à reprendre le dialogue et à mettre fin aux hostilités, ce qui constitue un pas dans la bonne direction. Il incombe désormais à tous les signataires de l'Accord de tirer parti de la dynamique suscitée par les accords conclus à Anéfis et de s'approprier pleinement le processus de paix et d'en assumer la responsabilité totale. J'exhorte les parties maliennes à s'entendre sur le calendrier et les principales dispositions de l'Accord et à en accélérer la mise en œuvre. Je me félicite également que le Comité de suivi de l'Accord ait décidé de nommer le Centre Carter observateur indépendant pour surveiller la mise en œuvre de l'Accord. Je continue d'espérer que cela permettra de revitaliser le processus de paix. Qui plus est, la mise en place d'un régime de sanctions pour le Mali par la résolution 2374 (2017) contribuera à identifier ceux qui cherchent à perturber le processus de paix, y compris parmi les parties signataires.

84. La tenue d'élections transparentes, justes et pacifiques est indispensable à la mise en œuvre de l'Accord. L'achèvement des élections présidentielle et législatives en 2018 ouvrira la voie au retour de l'autorité de l'État et à la consolidation du processus de décentralisation en cours, et sera décisif pour l'avenir du Mali. Je prends note de la décision du Gouvernement de reporter les élections locales et régionales afin de disposer du temps nécessaire pour répondre aux préoccupations des parties prenantes. Je demande à toutes les parties de maintenir chacune une position conciliante à l'égard de l'autre, de surmonter leurs divergences par le

dialogue et de veiller à ce que les élections soient aussi ouvertes et participatives que possible.

85. La reprise du dialogue sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réforme du secteur de la sécurité est encourageante. Tout en espérant que ces discussions porteront leurs fruits, je tiens à souligner que l'incapacité des parties signataires de parvenir à un accord sur les critères d'intégration et les quotas, en dépit de l'appui indéfectible de la MINUSMA et des partenaires internationaux, a empêché depuis deux ans le lancement effectif des opérations de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration. J'exhorte les parties signataires à faire taire leurs divergences et à se mettre d'accord d'urgence sur la base de la proposition du Gouvernement, étant entendu que des ajustements futurs sont possibles, puisqu'une paix durable ne pourra être rétablie dans le nord du Mali sans le succès de ces opérations.

86. Je suis profondément préoccupé par la faiblesse de la présence ou l'absence de l'État dans le nord et le centre du pays. L'augmentation du nombre d'attaques contre des représentants du Gouvernement a également contribué à l'instabilité et créé un terrain fertile pour l'extrémisme violent. La MINUSMA continuera d'appuyer le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit, notamment en fournissant un appui aux forces armées et aux forces de sécurité maliennes, et d'intensifier l'action qu'elle mène dans les régions du centre pour contrer les tendances de plus en plus préoccupantes que j'ai exposées dans le présent rapport. À cet égard, je me félicite de la signature d'un mémorandum d'accord entre le Gouvernement et la Mission, qui permettra de renforcer encore leur partenariat.

87. Je salue les efforts que déploient les autorités intérimaires pour rétablir certains services sociaux dans les régions septentrionales et j'encourage vivement le Gouvernement à redoubler d'efforts pour élargir la couverture des services sociaux de base à tous les Maliens. L'autorité de l'État étant inexistante dans de nombreuses parties du pays, je félicite les acteurs humanitaires qui fournissent une aide aux populations démunies, dans un environnement extrêmement difficile. Je demande instamment à toutes les parties concernées de respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et de permettre l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin, et de condamner avec la plus grande énergie toute obstruction de l'accès et toute attaque contre les acteurs humanitaires. J'exhorte les partenaires internationaux à contribuer à combler le déficit de financement du Plan d'intervention humanitaire de 2017, qui est de 57 %, afin de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

88. Je suis profondément préoccupé par les allégations, nombreuses et persistantes, de violations des droits de l'homme commises, notamment par les parties maliennes, et je rappelle qu'il incombe en particulier au Gouvernement de lutter contre l'impunité, de donner suite à ces allégations et d'assurer à tous l'accès à la justice.

89. Les femmes ne sont pas associées au processus de paix, ce qui demeure pour moi un important sujet de préoccupation, et je tiens à réaffirmer qu'elles doivent être incluses dans toutes les structures de décision concernant le processus de paix. Je me félicite du fait que tous les partis politiques respectent l'obligation de réserver aux femmes un quota de 30 % des fonctions électives, ainsi que de la représentation des jeunes sur les listes présentées jusqu'à présent pour les élections locales et régionales.

90. Je salue l'engagement des États membres du Groupe de cinq pays du Sahel à lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité, le terrorisme et la criminalité

transnationale organisée, grâce à la création d'une force conjointe. Si cette force a le potentiel de contribuer à un environnement propice à la MINUSMA, seule une approche multidimensionnelle qui s'attaque aux causes profondes de l'instabilité pourra être efficace dans la lutte contre le terrorisme, notamment en améliorant la gouvernance et en créant des perspectives pour les jeunes, des mesures étant prises pour ramener dans le giron de la société ceux qui se sentent exclus. En conséquence, le succès de la force conjointe demeure intimement lié à la mise en œuvre intégrale de l'Accord. Je tiens également à souligner combien il importe que toutes les forces nationales et internationales au Mali n'épargnent aucun effort pour prévenir toute atteinte à la vie des civils et respecter les obligations découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

91. L'insécurité continue d'avoir un impact considérable sur la liberté de mouvement et la capacité d'intervention de la Mission. Le déploiement intégral de la force de réaction rapide est très attendu et peut avoir une incidence importante sur la mobilité et les capacités de dissuasion de la Mission à l'appui de son mandat de protection des civils, notamment dans le centre du Mali. De même, il convient de se féliciter du déploiement de la première compagnie spécialisée en convois de combat car cela peut libérer les bataillons d'infanterie de la MINUSMA des missions d'escorte. Toutefois, la MINUSMA a encore besoin d'hélicoptères de transport et d'hélicoptères de transport armés, de capacités d'escorte supplémentaires et de capacités médicales supplémentaires. J'engage les États Membres à apporter leur assistance et leur soutien, y compris les compétences, techniques et matériels nécessaires pour la lutte contre les engins explosifs improvisés et à veiller à ce que leurs contingents déployés soient convenablement formés.

92. Je suis profondément attristé par les pertes considérables en vies humaines enregistrées parmi les forces de défense et de sécurité maliennes et les soldats de la paix des Nations Unies. Je tiens à exprimer mes sincères condoléances aux gouvernements et aux peuples des pays qui fournissent des contingents, pour les pertes qu'ils ont subies récemment. Améliorer la sûreté et la sécurité de mon personnel et des Casques bleus des Nations Unies constitue l'une de mes grandes priorités. Ainsi ai-je nommé une équipe d'examen chargée de se pencher sur toutes les missions de maintien de la paix des Nations Unies ayant subi des pertes en vies humaines et des blessures dues à des actes de violence. Je demande également aux États Membres de financer intégralement le budget de la Mission pour qu'on puisse prendre les mesures de sécurité complémentaires exposées en détail dans le présent rapport.

93. Je salue l'établissement d'un dialogue systématique et constructif entre le Gouvernement et la Mission pour suivre conjointement l'application des critères, en particulier dans le domaine des droits de l'homme. Toutefois, les progrès ayant été limités ces derniers mois, je propose pour l'avenir de faire rapport sur les critères et d'inclure le tableau complet dans mes rapports deux fois par an.

94. L'examen stratégique de la MINUSMA à venir sera une bonne occasion de rendre à nouveau compte des nombreux défis dont il est fait état dans le présent rapport et des meilleurs moyens de les relever. À cet égard, la MINUSMA a commencé d'établir son plan de transition en vue de faciliter la restructuration échelonnée de la présence de l'ONU au Mali. Dans les mois qui viennent, elle continuera de préciser son plan stratégique, compte tenu de l'avancement du processus de paix.

95. Je saisis cette occasion pour exprimer de nouveau ma gratitude à mon Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, pour ses efforts et son engagement inlassables. Ses bons offices ont contribué à redonner un certain élan au processus de paix. Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude au personnel civil et

au personnel en tenue de la MINUSMA pour leurs efforts en vue du rétablissement de la paix au Mali dans des conditions extrêmement difficiles. Je félicite les membres de l'équipe de médiation internationale pour l'appui indéfectible qu'ils apportent aux parties maliennes et j'encourage l'Algérie, en tant que médiateur principal, à poursuivre son action en vue de donner un nouvel élan à l'application de l'Accord par l'intermédiaire du Comité de suivi de l'Accord. Enfin, je remercie les partenaires multilatéraux et bilatéraux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et tous les autres partenaires pour leurs contributions importantes en faveur de la paix et de la stabilité au Mali.

Annexe

**Effectifs militaires et de police de la Mission
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali au 13 décembre 2017**

Pays	Composante militaire			Composante de police								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante de police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	539	18	557	10	3	13				10	3	13
Arménie	1		1									
Autriche	3		3									
Bangladesh	1 382	13	1 395				181		181	181		181
Belgique	19	2	21									
Bénin	261		261	12		12	140		140	152		152
Bhoutan	3		3									
Bosnie-Herzégovine	2		2									
Burkina Faso	1 656	55	1 711	22	1	23	133	6	139	155	7	162
Burundi		1	1	3		3				3		3
Cambodge	295	7	302									
Cameroun	2	1	3	16	2	18				16	2	18
Chine	388	14	402									
Côte d'Ivoire	149	4	153	8	2	10				8	2	10
Danemark	2	1	3	2		2				2		2
Égypte	324		324	3		3	139		139	142		142
El Salvador	93	11	104									
Espagne	1		1									
Estonie	9		9									
États-Unis d'Amérique	22	4	26									
Éthiopie	1		1									
Finlande	6		6	5	2	7				5	2	7
France	22	1	23	10	1	11				10	1	11
Gambie	4		4									
Ghana	166		166									
Guatemala	2		2									
Guinée	854	10	864	11	11	22				11	11	22
Guinée-Bissau	1		1									
Hongrie				1		1				1		1
Indonésie	8		8									
Italie	2		2									
Jordanie	5		5	7		7				7		7
Kenya	6	3	9									
Lettonie	2		2									
Libéria	73	6	79									

Pays	Composante militaire			Composante de police								
	Officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante de police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Lituanie	6		6									
Madagascar												
Mauritanie	4		4									
Népal	151	4	155									
Niger	851	8	859	19	14	33				19	14	33
Nigéria	72	15	87	2	5	7	126	14	140	128	19	147
Norvège	13	2	15									
Pays-Bas	286	11	297	5		5				5		5
Portugal	2		2									
Roumanie	1		1	6		6				6		6
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2		2									
Sénégal	1 044	14	1 058	30		30	286	29	315	316	29	345
Sierra Leone	6	2	8									
Sri Lanka	72		72									
Suède	301	27	328	3	2	5				3	2	5
Suisse	5		5	4		4				4		4
Tchad	1 388	6	1 394	12	5	17				12	5	17
Tchéquie		1	1									
Togo	902	38	940	11	8	19	262	18	280	273	26	299
Tunisie				46	2	48				46	2	48
Turquie												
Yémen	2		2	3		3				3		3
Total	11 411	279	11 690	251	58	309	1 366	67	1 433	1 617	125	1 742

